



Licenciment pour perte de permis

Par **smx71**, le **20/11/2009 à 12:55**

Bonjour,

Je suis actuellement en contrat d'apprentissage pour une formation en BTS informatique de gestion options administrateur réseau.

il y a maintenant plus de 2 ans je me suis fait prendre au radar par la gendarmerie avec un excès de vitesse de plus de 50 kmh. suite a sa j'ia eu une suspension de permis de 3 mois et il me l'on redonner.

en octobre 2008 j'ai signer mon contrat avec mon entreprise pour mon BTS, mais voila que 2 ans après ce délit on m'annule mon permis de conduire.

Mon entreprise me menace donc de me licencier pour faute grave (perte de permis) alors qu'il n'est nullement spécifié dans mon contrat que je dois avoir un permis b pour assurer mon travail.

Aujourd'hui rebondissement mon entreprise voyant que je risquai de mettre toute a formation en péril me propose de passer 2 jours au service informatique et 3 jours au service technique !

En ont-il le droit ??

Merci par avance pour vos réponse, cordialement,